

Discours du président du Tribunal constitutionnel
à l'occasion de l'inauguration du 6e Congrès de la
Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle

Cher Monsieur le président émérite de la Commission de Venise, merci beaucoup pour vos paroles et pour tout le soutien que vous nous avez apporté tout au long du chemin que nous avons parcouru ensemble pour mener à bien ce 6e Congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle.

Chère présidente de la Commission de Venise, merci beaucoup d'être présente à cet événement, en tant que coorganisatrice de ce 6e Congrès mondial.

Cher ministre de la Présidence, de la Justice et des Relations avec le Parlement du Royaume

d'Espagne, merci beaucoup pour vos paroles et pour votre présence à cette cérémonie, qui témoignent de l'engagement du gouvernement espagnol en faveur de la défense de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit.

Messieurs les présidents et présidentes des Tribunaux et Conseils membres de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

En tant que président du Tribunal constitutionnel du Royaume d'Espagne, c'est un véritable plaisir et une grande fierté d'accueillir, en tant que tribunal hôte, le 6e Congrès de la Conférence mondiale sur la

justice constitutionnelle qui, cette année, a pour thème « Les droits humains des générations futures ».

Après avoir été choisis pour accueillir le congrès en mars 2023, nous avons accepté avec beaucoup d'enthousiasme la grande responsabilité qui consiste à réunir ici 85 délégations des cours constitutionnelles, des conseils constitutionnels et des cours suprêmes dotés de compétences constitutionnelles du monde entier, qui participent à ce sixième congrès.

L'objectif de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle est connu de tous. Il s'agit ni plus ni moins que de promouvoir la justice constitutionnelle en tant qu'élément clé de la démocratie, de la promotion des droits de l'homme et du renforcement de l'État de droit.

La Commission de Venise a été le principal moteur de cette initiative. Depuis 1996, l'objectif a été fixé de réunir plusieurs groupes régionaux ou linguistiques de cours constitutionnelles, par l'organisation régulière des congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle.

Le premier, qui s'est tenu au Cap en 2009, a été accueilli par la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud et a donné l'impulsion nécessaire à la création, quelques mois plus tard, de la Conférence mondiale, désormais organe permanent.

Depuis lors, ces congrès ont été organisés au Brésil, en Corée, en Lituanie, en Indonésie et maintenant en Espagne.

Le nombre élevé de participants à chaque congrès témoigne de l'intérêt des tribunaux membres de la Conférence pour la coopération et la collaboration à l'échelle supranationale, dans le but de défendre la consolidation de la démocratie et le renforcement des droits de l'homme et de l'État de droit.

Tout cela ne serait pas possible sans le travail incessant de la Commission de Venise, qui assure le secrétariat permanent de la Conférence mondiale et avec laquelle nous coorganisons ce congrès.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour m'adresser à votre présidente, Mme Claire Bazy, à votre président émérite, M. Gianni Buquicchio, qui m'accompagne également à cette table, et à votre directrice/secrétaire, Mme Simona Granata-Menghini, *alma mater* de l'organisation.

Je tiens à vous féliciter tout particulièrement pour les efforts que vous avez déployés afin que les congrès de la Conférence mondiale puissent voir le jour de manière aussi brillante et, plus généralement, pour le travail si important que vous accomplissez au quotidien afin de faciliter le dialogue, la diffusion de l'expérience constitutionnelle et juridique de vos membres et de contribuer à un patrimoine constitutionnel commun.

Le Tribunal constitutionnel du Royaume d'Espagne et la Commission de Venise partagent des objectifs communs, et cette harmonie des valeurs et des intentions se concrétise aujourd'hui par l'organisation conjointe du 6e Congrès de la Conférence mondiale sur la justice constitutionnelle, qui, je l'espère, servira de lieu de rencontre pour renforcer la coopération internationale en matière

constitutionnelle et souligner l'engagement commun en faveur de la préservation de la justice constitutionnelle à l'échelle mondiale.

De plus, cet événement coïncide avec deux dates commémoratives très importantes.

D'une part, le Tribunal constitutionnel du Royaume d'Espagne célèbre ses 45 ans d'histoire. Depuis sa création en 1980, cette institution a joué un rôle fondamental dans l'application de la Constitution espagnole de 1978 en tant que garante de la jeune démocratie espagnole, des droits fondamentaux de ses citoyens et, en somme, de l'État de droit.

Notre Tribunal constitutionnel a joué un rôle clé dans la consolidation de notre démocratie, en tant que juge de la constitutionnalité des lois, juge des droits fondamentaux et juge des conflits, tant entre les

différents pouvoirs de l'État (exécutif, législatif et judiciaire) qu'entre l'État et les communautés autonomes en matière de compétences.

Conformément à sa loi organique, il est également l'interprète suprême de la Constitution et, conformément à la Constitution elle-même, le garant suprême des droits fondamentaux.

Vous aurez donc pu remarquer qu'à l'entrée de cette salle, nous avons aménagé une petite exposition sur le fonctionnement de notre institution et sur certains des moments les plus importants de notre histoire.

Par ailleurs, cette année 2025 a également marqué le 35e anniversaire de la Commission de Venise. Nous tenons à vous adresser nos sincères félicitations pour le travail accompli en tant que point de rencontre entre le droit et la démocratie.

Mesdames et Messieurs,

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, ce congrès portera sur les droits humains des générations futures.

Au cours des quatre sessions qui nous occuperont aujourd'hui et demain, nous examinerons cette thématique sous de multiples angles, tels que la préservation des ressources naturelles et de l'environnement, la préservation du patrimoine culturel de l'humanité ou l'accès aux connaissances scientifiques et aux nouvelles technologies.

Comme lors de chaque congrès précédent, nous examinerons également l'évolution de l'indépendance des cours constitutionnelles au cours des dernières années.

Pour ce faire, nous compterons sur la présence d'éminents intervenants, représentants des tribunaux et conseils d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Océanie et d'Europe, dont la diversité des expériences et des perspectives enrichira profondément nos discussions.

Notre objectif commun n'est pas seulement d'identifier les différents aspects et défis qui constituent des dénominateurs communs et transversaux dans nos propres juridictions constitutionnelles, mais aussi les divergences qui peuvent exister entre nos systèmes juridiques et qui, d'une certaine manière, nous permettent de prendre note des avancées jurisprudentielles de chacun.

En définitive, l'objectif de cet échange est d'élargir notre vision globale, d'encourager la construction de solutions collectives et d'œuvrer pour laisser un héritage digne et juste aux générations futures.

Le thème proposé nous invite à envisager ce qui nous attend et le rôle que notre génération peut jouer dans ce domaine.

Il existe un besoin social, mais aussi une obligation, au moins éthique, de se tourner vers l'avenir, un avenir incertain, c'est vrai, comme tous les avènements, mais nous devons nous engager à laisser aux générations futures un héritage satisfaisant.

Nos Constitutions sont susceptibles de favoriser cette vision positive et c'est à nous, les Cours et Tribunaux constitutionnels, qu'il incombe de faire respecter leurs principes et leurs règles. Il convient de rappeler que la jurisprudence du Tribunal constitutionnel peut établir un cadre juridique qui perdure pendant des décennies, au-delà des élections ou des programmes politiques des partis.

Les progrès imparables des nouvelles technologies, de l'intelligence artificielle, des réseaux sociaux, etc., ne doivent en aucun cas entraîner une atteinte aux droits fondamentaux et aux libertés publiques, ni un recul de nos démocraties ou de l'État de droit.

Comme l'a déclaré le président du Conseil européen, Antonio Costa, lors de l'Assemblée générale des Nations unies qui s'est tenue à New York le mois dernier, la démocratie est le système qui permet la coexistence pacifique et l'alternance politique dans l'exercice du pouvoir entre différents projets idéologiques.

La démocratie n'a ni couleur, ni race, ni nationalité, mais garantit la liberté de tous ceux qui veulent défendre la liberté, l'égalité et, en définitive, la justice.

Mais parler de droits, non seulement pour en jouir dans le présent, mais aussi dans le futur, implique également de réfléchir en termes qui dépassent le simple aspect formel ou matériel et s'inscrivent dans le domaine temporel.

En ce sens, repenser les droits à la lumière de la « justice intergénérationnelle » ouvre une nouvelle phase dans le discours historique sur les droits humains, passant de l'éthique statique de l'individu à l'éthique dynamique d'une communauté, toujours diverse et toujours en mouvement. Pensons, par exemple, au droit de ne pas subir de discrimination algorithmique dans l'accès à des informations véridiques, ou à la protection des données personnelles des citoyens, qui ne peuvent faire l'objet d'une surveillance étendue ou d'une utilisation invasive.

Du plus profond de mes convictions, je souhaite que ce congrès contribue à apporter notre grain de sable pour un monde plus juste et des sociétés plus prospères, capables de se protéger contre les atteintes aux droits humains actuelles et de favoriser leur avenir.

Je me réjouis de souligner l'intérêt de ces réunions mondiales pour éclairer nos chemins respectifs et atteindre un objectif qui nous est commun à tous, à savoir la consolidation du constitutionnalisme dans nos différents pays.

Nous terminons en exprimant notre solidarité envers les victimes des terribles inondations causées par la DANA dans la Communauté valencienne. À eux, à leurs familles et à toutes les personnes lésées, nous exprimons notre solidarité, notre soutien, notre compréhension et notre désir de vérité, de justice et de réparation pour ceux qui y ont droit.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention
et je déclare ouvert le 6e Congrès de la Conférence
mondiale sur la justice constitutionnelle.